

CONTRAT DE RÉSIDENCE OPEN

Ce contrat concerne les conditions d'utilisation, les assurances, les règles basiques de vie collective dans la résidence OPEN à Kerminy.

Entre d'une part

Prénom et nom de l'adhérent.e :

Membre de (compagnie, groupe, collectif...) :

Adresse mail :

Date et durée de la résidence : du//..... au//.....

et

L'association OPEN

Château de Kerminy

29140 Rosporden

e-mail : contact@kerminy.org

siret :

d'autre part

Nous, la présidence collégiale de l'association OPEN, déclarons que les adhérent.e.s accueilli.e.s au château de Kerminy lors d'une résidence artistique sont bien membres de l'association.

Le château de Kerminy est un lieu privé qui n'est pas accessible au public (seules certaines dépendances du château sont adaptées à recevoir du public occasionnellement lors d'événements, d'ateliers...).

Les activités de création lors des résidences sont organisées entre adhérent.e.s adultes professionnels, ou semi-professionnels, responsables et autonomes. Seuls les artistes professionnel.le.s et semi-professionnel.le.s adhérent.e.s à jour de leurs cotisation peuvent accéder aux espaces privés du château. Chaque utilisateur.trice se doit de consulter et respecter les recommandations transmises par les permanent.e.s et les consignes de sécurité incendie affichées dans les différents espaces.

L'association OPEN a souscrit une assurance responsabilité civile qui la couvrirait pour les dommages dont elle serait responsable dans les espaces de résidence : château, abords proches, jardin attenant.

L'association OPEN ne prend pas en charge la responsabilité civile professionnelle de ses adhérent.e.s donc de leur activité artistique professionnelle sur place.

Les adhérent.e.s « usager.e.s » viennent travailler sur leurs projets professionnels personnels et partager leurs activités artistiques par envie de découverte, pour faire connaissance, pour se rapprocher du lieu Kerminy. Les adhérent.e.s « actives » et « actifs » prennent une part significative au bon fonctionnement de l'association et du lieu d'accueil.

Tou.te.s les adhérent.e.s participent au bon fonctionnement de la résidence autogérée OPEN bénévolement, c'est à dire qu'il s'agit de rendre un service sans contrepartie qui pourrait être qualifiée d'avantage en nature.

Moi, membre de l'association OPEN déclare venir travailler sur mon projet professionnel personnel et participer aux activités de l'association dans un esprit d'échange et de réciprocité.

Mon adhésion à OPEN n'incluant pas d'assurance pour mon activité artistique, je reconnais avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui me couvrirait pour les dommages dont je serais responsable durant mon séjour.

J'atteste avoir pris connaissance de la nature et de la vétusté des bâtiments anciens et de l'état naturel des espaces extérieurs, et m'engage à ne pas tenir le propriétaire ou l'association OPEN comme responsable en cas de dégâts personnels, immatériels ou matériels de quelque nature que ce soit.

Je m'engage à ne pas prendre l'initiative d'inviter du public extérieur et de personnes mineurs à pénétrer à Kerminy sans l'autorisation des responsables de l'association et des propriétaires.

Dans le lieu et en tant qu'adhérent.e, je veille à :

1 - Augmenter les possibilités d'utilisation des lieux pour moi et pour les autres : je m'engage à maintenir le matériel, les espaces propres et rangés après mes repas et sessions de travail (à ne pas laisser de traces physiques après mon passage et à ne pas encombrer les espaces).

2 - Ouvrir des espaces pour les autres en partageant mon travail, en entamant une discussion, en proposant une présentation, en rangeant un espace collectif, en aidant quelqu'un.e...

3 - Décider collectivement des actions et projets communs avec celles et ceux qui "font" dans le respect des statuts et du règlement d'OPEN. Un temps de discussion chaque vendredi est réservé au bon déroulement de ma résidence.

4- Maintenir à jour ma cotisation d'adhésion et ma participation aux frais de mon séjour (Une cotisation à 12€/an et une participation aux frais de fonctionnement d'Open à 18€/jour permettent de séjourner dans les lieux).

5- Prendre part à la maintenance générale des lieux et des tâches collectives proposées (ménage et autres tâches de maintenance), ceci afin de participer à l'autonomie économique du lieu et de maintenir le lieu ouvert à toutes et tous.

J'ai bien lu les mentions de ce contrat et je les approuve

Fait à Kerminy, Rosporden le//.....

Signature de l'adhérent.e utilisateur.trice

Signature de la présidence collégiale de l'association OPEN, où de son représentant